

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 357

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 17

À l'alinéa 40, substituer aux mots :

« dépenses mentionnées au *d* »

les mots :

« cotisations mentionnées au *d* du 2 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.